

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE :

QUE le conseil municipal, à sa séance ordinaire du 2 juillet 2024, a adopté le règlement suivant :

**1422-2024 AMENDEMENT AU RÈGLEMENT 1422-2024 – AMENDEMENT AU RÈGLEMENT N° SQ-907-2022
RELATIF AUX ANIMAUX AFIN DE REMPLACER L'ARTICLE 29 CONCERNANT LES CHIENS DANGEREUX**

Cet avis constitue l'avis de publication dudit règlement et qu'il entre en vigueur conformément à la loi.

Toute personne intéressée peut consulter le règlement au service du greffe. Une version numérique est également disponible sur le site WEB de la Municipalité : [Règlement numéro 1422-2024](#).

DONNÉ À SAINTE-SOPHIE, ce 8 juillet 2024.



France Charlebois, OMA
Directrice du greffe et greffière-trésorière adjointe